

Monsieur Frédéric Valletoux

Paris, le 1er juillet 2026

Président de la Commission des affaires sociales

Assemblée nationale

Monsieur le Président,

En France, derrière les indicateurs de l'emploi demeurent des centaines de milliers de personnes qui restent éloignées des institutions, des dispositifs classiques d'accompagnement et parfois même de toute perspective de retour à l'activité.

Jeunes en rupture, parents isolés, personnes peu qualifiées, habitants des quartiers prioritaires, primo-arrivants, personnes confrontées à des difficultés de santé, de logement ou de mobilité : ces publics échappent encore trop souvent aux politiques publiques de droit commun.

Depuis plusieurs années, les opérateurs engagés dans les démarches de repérage et de remobilisation ont démontré qu'il était possible d'aller vers ces publics, de recréer un lien de confiance et de construire des parcours d'insertion adaptés. Cette expertise s'est notamment construite dans le cadre du **Plan d'investissement dans les compétences (PIC)**, qui a permis d'expérimenter, de structurer et d'évaluer des démarches innovantes d'aller-vers auprès des publics les plus éloignés de l'emploi.

C'est dans la continuité de ces enseignements qu'a été construite l'**Offre de Repérage et de Remobilisation (O2R)**, aujourd'hui reconnue par l'article 7 de la loi pour le plein emploi. L'O2R constitue un maillon essentiel du Réseau pour l'emploi : elle intervient en complémentarité de France Travail et de ses partenaires en allant vers les personnes qui ne sollicitent plus les institutions, en recréant les conditions de leur mobilisation et en préparant leur orientation vers les dispositifs de droit commun. Elle répond ainsi à un besoin auquel les dispositifs traditionnels, à eux seuls, ne peuvent répondre.

Cette politique publique repose aujourd'hui sur un réseau de **334 opérateurs** répartis sur l'ensemble du territoire national. Elle rassemble une grande diversité d'acteurs : associations nationales et locales, structures de l'insertion par l'activité économique, maisons de l'emploi, missions locales, organismes de formation, acteurs de l'économie sociale et solidaire ou encore collectivités territoriales. Parmi eux figurent aussi bien de grandes associations reconnues que de nombreuses structures de proximité, profondément ancrées dans les territoires. Cette diversité constitue une force : elle permet de proposer des réponses adaptées aux réalités sociales de chaque bassin de vie et de mobiliser une expertise construite depuis de nombreuses années auprès des publics les plus fragiles.

Aujourd'hui, l'O2R n'est plus une expérimentation : elle produit déjà des résultats.

Au 25 mai 2026, sur les **22 584 bénéficiaires** ayant intégré un parcours O2R, seuls **7 305** étaient inscrits à France Travail avant leur entrée dans le dispositif, confirmant sa capacité à atteindre des personnes réellement éloignées des institutions. **8 640 personnes** sont déjà sorties du dispositif.

Les données disponibles démontrent également que l'offre atteint bien les publics auxquels elle est destinée : **73 %** des personnes accompagnées sont peu ou pas qualifiées, **50 %** sont des jeunes, **32 %** résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, **26 %** perçoivent des minima sociaux, près d'un tiers rencontrent des difficultés de santé et plus de **40 %** expriment des besoins de mobilité.

Ces chiffres ne traduisent pas uniquement des parcours professionnels ; ils témoignent d'un travail de fond sur les freins sociaux qui empêchent durablement l'accès à l'emploi.

Les premiers résultats de sortie confirment cette dynamique : **25,4 % des sorties débouchent déjà sur un accès direct à un emploi classique**, **12,3 %** sur une entrée en formation qualifiante et **21,2 %** sur une poursuite d'accompagnement intensif vers l'emploi. Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils interviennent dans une phase de montée en charge progressive du dispositif, marquée par la signature échelonnée des conventions, la stabilisation des outils et la transition avec les dispositifs précédents.

Au-delà de ces résultats, l'O2R contribue à renforcer les coopérations territoriales entre les collectivités, France Travail, les missions locales, les associations, les entreprises et l'ensemble des acteurs du Réseau pour l'emploi. Elle constitue aujourd'hui un véritable levier d'animation des politiques d'inclusion et de cohésion sociale dans les territoires.

Pourtant, c'est précisément au moment où le dispositif démontre sa pertinence et où le recours des publics s'intensifie que les opérateurs sont confrontés à des réductions budgétaires de **25 à 75 % selon les régions**, appliquées en cours d'exécution et souvent sans visibilité suffisante.

Ces décisions fragilisent une politique publique qui commence à produire pleinement ses effets. Elles conduisent les opérateurs à réduire leur capacité d'aller-vers, à interrompre certains parcours, à fragiliser des équipes spécialisées dont les compétences se sont construites au fil des années et à remettre en cause une dynamique partenariale patiemment développée dans les territoires.

Au-delà de leurs conséquences immédiates, elles interrogent la cohérence entre l'ambition nationale de plein emploi portée par le législateur et les moyens effectivement consacrés aux publics qui demeurent les plus éloignés de l'emploi.

Or investir dans le repérage et la remobilisation constitue un investissement social durable. Il permet d'éviter des coûts humains et financiers bien supérieurs liés au maintien dans les minima sociaux, à l'isolement, aux ruptures de parcours ou à l'éloignement durable de l'emploi.

Aussi, convaincus que la réussite de la loi pour le plein emploi passe nécessairement par une politique ambitieuse d'aller-vers et d'inclusion, nous sollicitons votre soutien afin de :

- **favoriser un dialogue permettant d'ajuster les trajectoires budgétaires sans remettre en cause la continuité des parcours engagés ;**

- **encourager une évaluation du dispositif fondée sur les résultats de sa montée en charge, son impact social et sa complémentarité avec le Réseau pour l'emploi ;**
- **rappeler que l'objectif de plein emploi ne pourra être atteint sans maintenir un investissement durable en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.**

En votre qualité de Président de la Commission des affaires sociales, nous serions honorés de pouvoir échanger avec vous afin de partager les premiers enseignements de cette politique publique, les résultats consolidés du dispositif ainsi que les réalités observées dans les territoires.

Les opérateurs de l'Offre de Repérage et de Remobilisation demeurent pleinement mobilisés aux côtés de l'État, de France Travail, des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires du Réseau pour l'emploi afin de contribuer à une ambition commune : permettre à chaque personne, y compris la plus éloignée des institutions, de retrouver durablement sa place dans la société et dans l'emploi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

[Signataires]